

Note relative à l'épreuve d'histoire-géographie- enseignement moral et civique du DNB session 2018 : traduction des consignes en occitan.

A compter de la session 2018, conformément à la [circulaire nationale du 12 avril 2017](#) et à la [convention cadre signée le 26 janvier 2017](#), toutes les consignes des exercices de l'épreuve du Diplôme National du Brevet d'histoire-géographie-enseignement moral et civique seront traduites en langue occitane pour les élèves des sections bilingues choisissant, à l'inscription, de composer en occitan à cette épreuve.

La direction générale de l'enseignement scolaire a confié cette traduction à l'académie de Toulouse en accord avec les académies de Bordeaux et Montpellier. A cet effet, une commission de traduction a été constituée. Elle comprend l'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional de langue et culture occitanes, un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie et un professeur enseignant en DNL occitan l'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Dossier suivi par
Didier AGAR

IA-IPR de Langue et
culture occitanes

Thierry CASSOU
IA-IPR d'Histoire-
Géographie-
Enseignement moral
et civique

Téléphone

05 36 25 72 14

05 36 25 72 15

05 36 25 72 16

Fax

05 36 25 72 11

Mél.

ipr@ac-toulouse.fr

75, rue Sant-Roch
31400 Toulouse

En lien avec la direction des examens et concours de l'académie de Toulouse et à partir de sujets données dans les différents centres aux épreuves de la session 2017, des exemples d'entraînement ont été élaborés. Vous les trouverez ci-joints ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/epreuve-d-histoire-en-occitan-au-dnb/>

Les choix suivants ont guidé la commission :

- Le choix de polices différentes facilite le repérage des deux langues ;
- Un encadré grisé distingue les documents source rédigés en langue française ;
- L'utilisation de formes de langue non déroutantes pour la compréhension de tous les élèves ;
- L'ajout ponctuel de quelques notes de lexique pour les termes français que les élèves pourraient être amenés à reprendre dans leur rédaction en occitan.

Comme par le passé, il est précisé que les élèves peuvent composer dans la variété de langue occitane de leur choix, notamment dans celle qu'ils pratiquent habituellement en classe.

Lors de l'évaluation, lorsque la reprise des éléments de texte en français est demandée, il est attendu qu'ils soient reformulés en langue occitane. Toutefois, si un élève recopie le groupe de mots ou la phrase en langue française, le correcteur veillera à ne pas le pénaliser. Sont en effet évaluées les compétences disciplinaires en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Dans le même esprit, dans le développement construit, le recours ponctuel à des emprunts à la langue française sera accepté.

La mise à disposition de ces exemples a pour objectif de permettre un entraînement efficace et la réussite de tous les élèves. En ce sens, nous vous demandons de recueillir leurs réactions, c'est-à-dire les éléments appréciés et les points de vigilance, et de les transmettre au plus tard le 26 mars 2018, délai de rigueur, à : didier.agar@ac-toulouse.fr

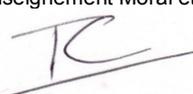
Plan mercés a totas e a totes,

L'Inspecteur d'Académie – Inspecteur
Pédagogique Régional de Langue et culture
occitanes



Didier Agar

L'Inspecteur d'Académie – Inspecteur
Pédagogique Régional Histoire - Géographie –
Enseignement Moral et Civique



Thierry Cassou